

INSTRUCTIONS DE COURSE

Tour de France DF 95 Sud Est 2026
Du 11 au 12 avril 2026
Plan d'eau de Pignedorée (Pierrelatte)
Autorité Organisatrice : U.N.V.M. Pierrelatte
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrédition du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E.
- le système de course HMS 2022-V2,
- les règles à des fins de développement pour la voile radiocommandée.
- le cas échéant, le SyRNIn
- La RCV E2.1(b) est supprimée pour les annonces en français.

En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera annoncée avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé près de la zone de contrôle et ils seront également mis en ligne à l'adresse vrc-pierrelatte.com et diffusés sur le groupe [WhatsApp](#)

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près de la zone de contrôle.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement sera fait aussitôt que possible après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

Ceci modifie la RCV E3.8.b

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
Du 11 au 12 avril 2026	DF 95

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course/flotte chaque jour est :

11 avril 2026 : 10h00

12 avril 2026 : 9h30

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement pour

- une nouvelle course ne sera fait après 13h30.
- une nouvelle flotte ne sera fait après 15h00.

7. ANNONCE DES FLOTTES

Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « Nième course, flotte (x) au départ ».

8. ZONES DE COURSE

La zone de contrôle se situe sur la butte sauf avis contraire du CC en cas de conditions météo particulières.

Elle sera alors décrite au tableau officiel d'information.

La zone de mise à l'eau sera décrite et affichée au tableau officiel d'information.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits sur le tableau officiel d'information. Ils pourront être modifiés.

Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau de parcours situé en avant de la zone de contrôle.

10. MARQUES

Les marques seront annoncées avant le signal d'avertissement de la course.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera annoncée avant le signal d'avertissement.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. SYSTEME DE PENALITE

Les règles expérimentales 2021-1 s'appliquent. Le texte sera affiché au tableau officiel d'information.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 A l'exception de la course 1 (pas de temps limite si HMS), les temps limites seront les suivants :

Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
15 minutes	30 minutes ou le temps nécessaire pour que 6 bateaux (ou 4 bateaux système de course 'B' du HMS) au plus restent en course, selon ce qui est le plus tardif, si plusieurs flottes.

15.2 Les bateaux ne finissant pas 5minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

15.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

15.4 Si une seule flotte, le temps limite à partir de la course 1 est : 5 minutes pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Si le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique, le texte sera affiché au tableau officiel d'information.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 10 minutes après que le dernier bateau a fini sa flotte. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

16.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé près de la zone de contrôle

16.4 Des avis seront affichés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé près de la zone de contrôle. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.5 Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille

(b) pas plus de 10 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus de 10 minutes après l'affichage de la décision

Ceci modifie les RCV 63.7 et 61.2(2).

17 CLASSEMENT

- 17.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur
 17.2 **4 courses** doivent être validées pour valider la compétition.
 17.3 Courses retirées : voir HMS 2022-V2.
17.4 Un bateau finissant dans une flotte dans laquelle il n'est pas programmé sera classé DNS.
Il ne devra pas participer à la flotte ou il était programmé

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
 18.2 [DP] [NP] La RCV 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».

19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le comité de course pourra faire contrôler un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge.

21. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau officiel de récupération est un zodiac gris.

24. PRIX

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de « Vainqueur du TDF DF 95 Sud Est ».

Des prix seront distribués à tous les compétiteurs.

Arbitres désignés :

Président du comité de course :**Pierre GONNET**

Président du comité technique :

Président du jury :